

# Saint Julien

le journal

Mai  
juin  
juillet  
août

Votre périodique municipal d'informations

N°1

## L'École au centre des priorités

*Création d'une huitième classe, réforme des rythmes scolaires, l'École du village grandit et s'adapte.*



La réforme des rythmes scolaires dans notre école devrait être mise en place à la rentrée 2014 à Saint Julien de Peyrolas. Le projet final, auquel nous avons abouti, est le fruit d'un travail de longue haleine. Il est peut-être utile de rappeler le parcours quelque peu chaotique de cette réforme et sa mise en place sur la commune. Cette réforme a été votée à l'Assemblée Nationale en 2013. La municipalité précédente avait demandé son report jusqu'à la rentrée 2014.

### Réformes des rythmes scolaires : un parcours chaotique

Au mois d'avril, le premier ministre, Manuel Valls a annoncé un « assouplissement » de la loi qui autorise notamment à rassembler les activités périscolaires sur une seule demi-journée au lieu de quatre plages de quarante-cinq minutes par jour.

La nouvelle équipe municipale était favorable à cet assouplissement qui facilitera notamment le recrutement de personnel pour l'animation et permettra d'envisager l'organisation d'activités de qualité à la fois dans l'enceinte de l'école et sur des sites extérieurs. Le projet regroupant ces activités

sur le mardi après-midi a été accepté par les parents d'élèves et les enseignants. Il a été voté à la majorité par le conseil d'école pour une mise en place dès septembre si tout est parfaitement organisé pour la sécurité de nos enfants. En aucun cas toutefois, il ne pourra être considéré comme définitif tant qu'il n'aura pas été validé d'un point de vue réglementaire (la DDCS, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, nous demande de créer un ALP, Accueil de Loisirs Périscolaire, car nos NAP, Nouvelles Activités Périscolaires, regroupent 2 heures consécutives) et financier (capacité de la commune à absorber les coûts induits par ce projet).

### Quels sont les horaires de classe ?

Les horaires de classe seront conservés les lundis, jeudis et vendredis, soit de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45.

Les mardis et mercredis, les enfants n'auront enseignement que le matin de 9h à 12h.

### Et le mardi après-midi ?

La journée d'enseignement terminera à 12h. La commune sera chargée des NAP de 14h45 à 16h45.

Plusieurs possibilités s'offrent aux familles :

- Soit Récupérer son enfant à la sortie des classes (possibilité de garderie payante de 12h à 12h30),
  - Soit mettre son enfant à la cantine (repas payant).
  - De 13h45 à 14h45, l'enfant peut, soit participer aux APC, Activités Pédagogiques Complémentaires mis en place par les enseignements, soit aller à la garderie gratuite.
  - À partir de 14h45, l'enfant peut, soit participer aux NAP, soit rentrer chez lui.
  - De 16h45 à 18h30, l'enfant peut aller à la garderie (payante)
- Dans le cas où nous aurions des difficultés à mettre en place ces NAP pour la rentrée scolaire, une activité sera alors proposée aux enfants.

### À quelle heure dois-je récupérer mon enfant le mercredi ?

Les parents pourront choisir la formule qui leur convient :

- Récupérer son enfant à la sortie des classes (possibilité de garderie payante de 12h00 à 12h30).
- Inscrire son enfant à l'ASLH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) basé à Pont Saint Esprit. Un car le transportera sur ce lieu où il prendra son repas et pourra ensuite participer à

## Éditorial

Vous l'attendiez sûrement un peu plus tôt, Vous le souhaitiez peut-être un peu plus original, mais il arrive tout doucement et sans grand ramdam.

Pourquoi ? Parce que, tout simplement, nous avons dû concentrer notre énergie et beaucoup de notre temps à prendre nos marques, à découvrir les dossiers et à planifier nos actions en fonction des urgences. Alors, dans ce contexte, le premier bulletin que vous avez, enfin, sous les yeux ne faisait pas partie de nos priorités bien que nous savons pertinemment qu'il va rester un lien privilégié entre vous et nous.

Pour cette première, nous nous sommes donc contentés d'une édition sobre et classique. Les articles que vous y trouverez seront concis et sans prétention. Ils essaieront simplement de refléter la réalité et le ressenti.

Les prochaines éditions devraient vous familiariser avec une mise en forme plus adaptée, des rubriques sélectionnées et quelques photos insolites.

Alors, patience, nous nous mettons en place !!!

## Pages intérieures

### AGGLO

Conseils municipaux

Budget - Finances

Commissions

Élections municipales

Fête des mères

Réfection de la pelouse

Visite insolite

Commémorations :

centenaire du 11 novembre

SIVOM

Tournoi de foot du 1er mai

Tennis Club Peyrolais

Ateliers



des activités périscolaires jusqu'à 18h00 - circulaire de l'Agglomération du Gard Rhodanien ci-jointe.  
Les NAP ne sont en aucun cas obligatoires.

**Et les activités périscolaires ?**

L'accueil périscolaire sera maintenu le matin de 7h00 à 9h00, y compris le mercredi matin. En fin de journée, l'accueil sera assuré à partir de 16h45 jusqu'à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Parmi une liste non exhaustive d'activités proposées aux enfants, nous trouverons (sauf désistement de dernière minute) : du théâtre pour les tous petits, du badminton,

du ping-pong, de la pétanque, de l'escrime, de la cuisine, de la poterie du chant choral, de la musique, de la pêche, de la lecture, du jardinage  
Inscriptions à l'accueil périscolaire et à la cantine.

Les inscriptions aux nouvelles activités périscolaires se feront en même temps que les inscriptions à la cantine ou à la mairie du 30 juin au 4 juillet pour le premier trimestre qui sera de septembre aux vacances de Noël. Pour les deux autres trimestres, les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler la Mairie au 04.66.82.18.68 (service des affaires scolaires).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H-9H	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
9H-12H	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
12H-13H45	cantine	cantine	cantine*	cantine	cantine
13H45-14H45	ENSEIGNEMENT	APC ou garderie gratuite		Centre aéré à Pont Saint Esprit jusqu'à 18H	ENSEIGNEMENT
14H45-16H45		N.A.P	Périscolaire		Périscolaire
16H45-18H30	Périscolaire	Périscolaire			

\*uniquement pour les enfants inscrits au centre aéré du mercredi

# Commémoration du 8 mai



Afin de commémorer le soixante-neuvième anniversaire de la victoire

mettant fin à la seconde guerre mondiale, les Peyrolais se sont réunis au monument aux morts.

Le Maire René FABREGUE a lu le message de Kader Arif, secrétaire d'Etat délégué aux Anciens combattants et à la mémoire.

Quant aux enfants la lecture a été faite de paroles d'étoiles extraites de mémoire d'enfants juifs cachés de 1939 à 1945.

Le dépôt de gerbe de la municipalité a été suivi de nombreux bouquets déposés par les enfants.

Après la minute de recueillement, les Peyrolais ont entonné la Marseillaise.

Le verre de l'amitié a été partagé au café des sports sous un beau soleil.

# Visite insolite de notre village le lundi 28 juillet à 18h30

Dans le cadre des animations programmées cet été par le service tourisme de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, une guide conférencière invitera le public à la découverte de notre village sous ses aspects historiques, architecturaux et patrimoniaux. Le caractère insolite se révélera par des haltes au cœur de lieux particuliers et inhabituels où nous pourrions écouter un conteur



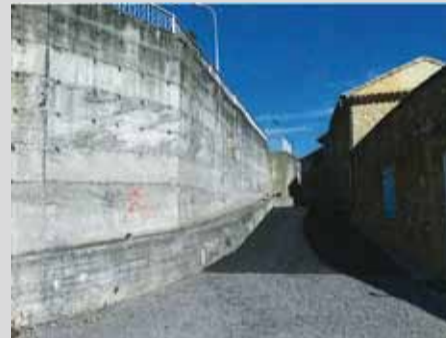
accompagné d'un accordéoniste.

La visite débutera à 18h30 au pied de l'église et finira au Calvaire. Elle durera environ deux heures et se terminera par une dégustation de nos vins ainsi qu'une exposition de produits locaux.

Nous vous conseillons de garer les voitures au parking du stade.

Rendez-vous le 28 juillet à 18h30 !

# Fleurissement



Pour le plaisir de tous les Peyrolais et l'agrément de notre village, nous maintenons les efforts de fleurissement du village déjà mis en place par les précédentes municipalités. Avec l'aide du conseil général qui met gracieusement à notre disposition un certain nombre de plants, nous étudions notamment la possibilité d'aménager des bacs le long du mur de soutènement de la place du Donjon afin d'y installer en alternance des fleurs grimpantes de type jasmin ou bignone, et des vivaces colorées.

Une consultation d'artisans locaux est actuellement en cours pour la réalisation des bacs à fleurs. Le montage ci-dessous donne un aperçu de l'objectif recherché (cf. Jean Roche).

# Brèves

## Ateliers municipaux

Lors de la campagne municipale, nous nous étions engagés à délocaliser le matériel de la mairie dans une nouvelle annexe à construire sur un terrain de la commune, aux abords du cimetière.

Pour nous aider dans la définition de ce projet, nous avons sollicité l'assistance de l'architecte de la commission urbanisme du conseil général. Ceci nous permettra de dresser un cahier des charges objectif et réaliste, pour un bâtiment conforme aux réglementations applicables, à partir duquel nous pourrions faire évaluer le coût global du projet. Il nous incombera ensuite de nous lancer à la chasse aux subventions ....

## Le centenaire du 11 Novembre

Suite à la parution dans le Midi Libre de l'article de Mr Lefrançois, la municipalité remercie les familles qui ont répondu et qui veulent bien nous laisser consulter, exposer ou scanner les documents de leurs ascendants ayant fait la Première guerre Mondiale.

À la veille de ce centenaire, nous souhaitons ainsi honorer aussi la mémoire des 27 peyrolais décédés au front en exposant le 11 novembre 2014 leurs documents ou effets personnels ( lettres, décorations, livrets militaires, cartes, photographies...) prêtés par les familles.

Nous sommes toujours à votre disposition à la Mairie pour toute demande ou nouvelle idée. (contact : Mme Lacour)

## Les élus

- Maire :** René Fabrégue
- Adjoints :** Jacques Ramière, Serge Combin, Christiane Millien, Martine Lacour.
- Suppléant Agglo :** Françoise Casadevall
- Conseillers :** Sébastien Fabrol, Brigitte Grasa, Paul-Simon Guigue, Chrystelle Barnouin, Émilie Auran, Daniel Boiron, Aline Moreno, Jean Roche, Agnès Bringuier.

## REPROCONCEPT

409, AVENUE KENNEDY - 30130 PONT-SAINT-ESPRIT  
REPRO.CONTACT@ORANGE.FR - TÉL. : 04 66 90 73 75

- ENSEIGNE / PANNEAU
- BANDEROLE
- HABILLAGE VÉHICULE
- AFFICHE
- TRACT
- CARTE DE VISITE
- LOGO
- TIRAGE DE PLAN
- AFFICHE FLUO
- PLAQUETTE PUB.
- OBJET ET TEXTILE PUBLICITAIRES
- CRÉATION GRAPHIQUE ...

Impression Haute Définition, très grand format sur tout support (verre, miroir, bois, PVC, ...) à plat jusqu'à 250 mm d'épaisseur.

Déplacement et devis gratuits

Camping Le Peyrolais

Restaurant / Bar / Pizzeria

30760 Saint-Julien de Peyrolas  
Tél. 04 66 82 14 94  
contact@camping-lepeyrolais.com  
http://camping-lepeyrolais.com



## Apéritif fête des mères

Le CCAS (centre communal d'action sociale) a organisé le 23 mai un apéritif on en l'honneur des mamans.

À l'occasion de cet événement, l'accent a été mis sur le rôle du CCAS au sein de la commune. Il intervient dans trois domaines :

- aide sociale obligatoire (préparation des dossiers d'aide personnalisée, aide ménagère, télé assistance etc...)

- aide ponctuelle pour les personnes en difficulté (EDF eau etc...)

- prise en charge d'animations sociales : fête des mères, semaine bleue, repas des aînés, thé dansant, etc....

Les permanences du CCAS sont fixées au mardi matin.

L'assistance a partagé le verre de



l'amitié dans une ambiance bon enfant où le dialogue s'est invité, lui aussi et pour terminer en beauté,

chaque maman est repartie avec une rose.

## Eau : raccordement et assainissement

Une priorité pour Saint Julien reste bien évidemment de conserver la maîtrise technique (et donc financière) de notre réseau d'eau (eaux usées et eau potable).

À cet égard, en accord avec les services de la perception, nous avons axé notre plan d'actions 2014 sur 2 grands thèmes : le raccordement au réseau d'assainissement de la zone Font D'orgues et le remplacement progressif des anciennes canalisations d'eau potable (devenues cassantes) par des canalisations plus pérennes en PVC.

Nous espérons ainsi réduire les désagréments de coupure d'eau suite à rupture de canalisations comme celui que nous avons tous subi lors du week-end pascal 2014. Toutefois, compte tenu des budgets disponibles, les travaux seront échelonnés sur plusieurs années.



### Maçonnerie Générale Doumenq

- Rénovation
- Spécialiste Pierre taille et imitation
- Enduits et Parements
- Dallages
- Réalisation et Refection toiture
- Piscines traditionnelles



*Le savoir faire d'un spécialiste à votre service...*

**06 45 70 76 13**

christophedoumenq@wanadoo.fr

Quartier la Jaraguette  
30760 SAINT JULIEN DE PEYROLAS  
Tél: 04 66 39 55 68 - Fax: 04 66 39 55 68  
Entreprise Individuelle - SIRET : 50739306400013

*Cette technique révolutionnaire permet de traiter la peau en surface et en profondeur. Grâce au Medical Jet System, on peut corriger les imperfections cutanées au niveau du visage, du cou, du décolleté... En quelques séances, la peau est réhydratée, lissée et retrouve son éclat naturel.*

Medical Jet System  
Soin anti âge 100% naturel  
Casadevall Meriin Françoise

21 Rue de la Liberté 30130 Pont Saint Esprit

0675613305

francoise.casadevall@wanadoo.fr

Vins biologiques  
bouteilles et petit vrac  
Christine, Pierre et Julien Guigue  
32 chemin de moze  
30760 St Julien de Peyrolas  
04.66.82.13.08  
contact@domainechapelier.com  
www.domainechapelier.com

## Tennis Club Peyrolais : résultats tournoi 2014



L'édition 2014 du tournoi de Saint Julien de Peyrolas s'est déroulée du 31 mai au 22 juin. Il y a eu 80 participants, 15 femmes et 65 hommes, répartis dans 4 tableaux :

- Open Dames
- Open Messieurs
- Le +35 ans dames
- Le + 35 ans Messieurs.

Quatre vingt huit matcehs ont été

disputés durant les trois semaines de l'épreuve.

Chez les dames, le meilleur classement était 4/6 et chez les Messieurs 2/6. Toutes les finales ont eu lieu le dimanche 22 juin et ont donné lieu à un beau spectacle malgré le soleil et la chaleur.

A l'issue du dernier match, tout le monde s'est retrouvé pour la remise

des récompenses et le verre de l'amitié. Tous les vainqueurs et finalistes ont été largement récompensés.

Voici le palmarès de cette édition 2014.

- + 35 ans Dames :

Vainqueur Sylvia BARTHAS 15/5 du TC Peyrolais  
(Finaliste Jacqueline HOFER 15/3 du TC Pierrelatte).

- + 35 ans Messieurs :

Vainqueur Stéphane AGNIEL 15/3 du TC Barjac.  
(Finaliste Jérôme LOUART 15/2 du TC Barjac)

- Open Dames :

Vainqueur Justine ALIBERT 4/6 du T3CBM (Bagnols).  
(Finaliste Sandrine JOURDAN 15 du TC Connaux)

- Open Messieurs :

Vainqueur Emiliano CONIGLIO 2/6 du TC Pierrelatte  
(Finaliste Boris VERMET 2/6 du TC US Pontet)

Bonne nouvelle : à partir du 15 Août, un nouveau Prof de tennis Brevet d'État sera à disposition du club pour des cours collectifs ou particuliers. Ainsi l'école de tennis va pouvoir rouvrir à partir de la rentrée de septembre.

**Pour tous renseignements veuillez contacter : M. Clément DARRAS au 06-14-59-76-33**

**Lou Peyrolas**  
Café-Restaurant  
Café de Pays  
**04 66 50 15 99**



# Conseil municipal

Commune de Saint Julien de Peyrolas Réunion du Conseil Municipal du 09/04/2014 à 20h00.  
date de convocation : le 4 avril 2014

Le Maire : René FABREGUE  
Membres du conseil municipal :  
Mme, Mrs Christiane MILLIEN, Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL, BOIRON Daniel, Martine LACOUR, Jacques RAMIERE, Brigitte GRASA, Paul Simon GUIGUE, Emilie AURAN, Sébastien FABROL, Chrystelle BARNOUIN, Jean ROCHE, Agnès BRINGUIER Aline MORENO  
Démissionnaires :  
Présents : Mme, Mrs Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL, BOIRON Daniel, Martine LACOUR, Jacques RAMIERE, Brigitte GRASA, Paul Simon GUIGUE, Emilie AURAN, Sébastien FABROL, Christelle BARNOUIN, Jean ROCHE, Agnès BRINGUIER Aline MORENO  
Absents :  
Excusé(s) : Serge COMBIN,  
Pouvoir(s) : Serge COMBIN, donne pouvoir à René FABREGUE

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Françoise CASADEVALL  
Signature du registre des délibérations (décisions prises lors de la réunion précédente).  
**- Vote des délégués des syndicats (voir annexe)**  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**- Mise en place des commissions (voir annexe)**  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Montant des indemnités de fonction au Maire.**  
• Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
• Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,  
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées pour l'exercice effectif des fonctions du Maire,  
• au taux de 43 % de l'indice majorée 1015  
• avec effet au 1 avril 2014.  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Vote des indemnités aux 4 adjoints**  
Vu les délégations allouées aux 4 adjoints Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à compter du 1er avril 2014, de partager l'enveloppe indemnitaire

des adjoints entre les 4 adjoints, soit une indemnité au taux de 16.50 %  
Le chapitre 65 du BP 2014 est pourvu.  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Proposition d'approbation de projet SMDE 30.(poste febre)**  
M. le Maire propose l'approbation du projet SMDE 30  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**- Vote de l'achat Equipement scolaires.**  
En investissement  
Compte 2184 opération 10004 La somme de 5 529.80 euros  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Vote des delegations de signature**  
Monsieur le Maire expose que les dispositions du CGCT (art L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.  
Dans le souci de favoriser une bonne administration communale, Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts,
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans

lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre,  
• De signer la convention prévue au quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux, d'exercer, au nom de la commune, et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 212-1 du code de l'urbanisme,  
• D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme,  
• De passer, dans la limite des crédits prévus au budget un contrat à durée déterminée pour besoins occasionnels,  
• De passer une convention d'adhésion avec le Centre Départemental de Gestion du Gard pour le service d'aide au recrutement, pour besoins occasionnels.  
Indique qu'il ne fixe aucune limite à toutes ces attributions.  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Remboursement des frais occasionnels pour la formation du 27 mars 2014.** Soit 13.20 euros.  
M. le Maire propose le remboursement pour cet agent soit 13.20 €  
Le conseil municipal est invité à délibérer  
Décision : accord à l'unanimité.

**Remboursement des frais occasionnels pour la formation du 28 mars 2014.** Soit 13.20 €.   
M. le Maire propose le remboursement pour cet agent soit 13.20 €  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Remboursement des frais occasionnels pour la formation du 3 mars 2014.** Soit 16.64 €  
M. le Maire propose le remboursement pour cet agent soit 16.64 €  
Le conseil municipal est invité à délibérer  
Décision : accord à l'unanimité.

**Fin de séance à 21h00.**



## Annexes

### Syndicats

SIGAC : René Fabrègue, Paul-Simon Guigue, Martine Lacour.

SIIG : Sébastien Fabrol, Martine Lacour, Aline Moreno, Daniel Boiron, Chrystelle Barnouin.

SITDOM : Jean Roche, Jacques Ramière, Françoise Casadevall.

SIVOM : Jacques Ramière, Serge Combin, Daniel Boiron, Françoise Casadevall, Émilie Auran.

SABRE (SPANC) : Martine Lacour, Sébastien Fabrol, Paul-Simon Guigue.

SIEBS : Christiane Millien, Agnès Bringuier, Serge Combin.

SIVA : Jacques Ramèire, Brigitte Grasa, Jean Roche.

SIVS : Christiane Millien, Émilie Auran, Agnès Bringuier.

SIE (SMDE) : Sébastien Fabrol, Paul-Simon Guigue, Serge Combin.

Hôpital de Pont : Françoise Casadevall, Christiane Millien, Émilie Auran.

### Commissions

**Communication et Information (Informatique, bulletin municipal, site internet, affichage, relation intercommunales) :**  
Jean Roche, Aline Moreno, Chrystelle Barnouin, Françoise Casadevall.

**Saint Julien en action (Culture, animations, associations, jeunesse et sports, séniors, tourisme) :**  
Chrystelle Barnouin, Paul-Simon Guigue, Aline Moreno, Brigitte Grasa, Émilie Auran, Françoise Casadevall.

**Cadre de vie, environnement (Travaux, bâtiments, réseaux, patrimoine, mise en valeur, agriculture, commerce, artisanat, sécurité) :**  
Jacques Ramière, Serge Combin, Brigitte Grasa, Aline Moreno, Paul-Simon Guigue, Daniel Boiron, Sébastien Fabrol, Jean Roche.

**Affaire scolaires (Rythmes scolaires, conseil municipal des jeunes, relations enseignants, cantine-garderie) :** Christiane Millien, Émilie Auran, Aline Moreno, Agnès Bringuier.

**Organisation des services (Personnel municipal, intendance, relations secrétariat, archives-cimetière) :**  
Françoise Casadevall, Christiane Millien, Agnès Bringuier, Martine Lacour, Jacques Ramière, Serge Combin.



# Conseil municipal

Commune de Saint Julien de Peyrolas Réunion du Conseil Municipal du 30/04/2014 à 20h00.  
date de convocation : le 23 avril 2014

Le Maire : René FABREGUE  
Membres du conseil municipal  
Présents : Mme, Mrs, Serge COMBIN, Françoise CASADEVALL, Jacques RAMIERE, Paul Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Chrystelle BARNOUIN, Emilie AURAN, Christiane MILLIEN, Agnès BRINGUIER Aline MORENO  
Démissionnaires :  
Absents :  
Excusés(s) : M. Daniel BOIRON, Mme Brigitte GRASA, Mme Martine LACOUR, M. Jean ROCHE  
Pouvoir(s) : Mme Martine LACOUR donne pouvoir à M. René FABREGUE  
Mme Brigitte GRASA donne pouvoir à M. Serge COMBIN  
M. Jean ROCHE donne pouvoir à M. Jacques RAMIERE

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal :  
Mme Émilie AURAN

## BUDGET (tableau 1)

• Budget communal  
M Serge COMBIN présente le Budget 2013  
Approbation compte administratif budget de la commune 2013  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

## Affectation de résultat budget de la commune 2013

Reports  
Pour rappel : déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : - 132.787.80 €  
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 368 765.55 €

Solde d'exécution (excédent -001) de la section d'investissement de : -314 218.31 €  
Solde d'exécution (excédent -002) de la section de fonctionnement de : 368 599.60 €

Besoin net de la section investissement  
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 54 381.29 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation de résultat par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve pour assurer le financement de la section

Compte 1068  
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 4 381.29 €

Ligne 002  
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 368 599.60 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Budget primitif de la commune 2014** est équilibré en fonctionnement 1 200 135.21 € et en investissement 690 323.60 €.

Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

## Budget assainissement (tableau 2)

Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Vote du budget primitif** en section exploitation 375 576.01 € en investissement 123 655.07 €  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

## CCas (tableau 3)

Information CA de l'exercice 2013 par Mme Christiane MILLIEN  
Affectation de résultat du C.C.A.S de l'exercice 2013.  
Information C.C.A.S fonctionnement 2014.  
La section de fonctionnement du budget primitif 2014 du CCAS s'équilibre à 9 808.44 €.  
Décision : approuvé à l'unanimité

## Subvention C.C.A.S

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 3 000 € pour équilibrer le budget primitif 2014 du CCAS.

Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

## Vote des taux d'imposition 2014 taxe d'habitation et taxes foncières (tableau 4)

Les taux d'imposition restent inchangés en 2014  
Le conseil municipal est invité à délibérer.  
Décision : accord à l'unanimité.

## Questions diverses

Formations pour les nouveaux élus : proposées à Nîmes sur différents thèmes (école, finance, employeur, voirie, eau, déchets ménagers, logement ...) à réfléchir pour les intéressés.

Lettre de demande de subvention :

• FNATH (association des accidentés de la vie),

• Pour une élève habitant st Julien de peyrolas pour financement d'un voyage culturel.

Engager une réflexion pour délibérer la prochaine fois.

Toutes les commissions se sont réunies sauf la commission environnement/cadre de vie qui se réunira le 06 mai 2014.

Présentation du travail de la commission affaires scolaires par Mme Christiane MILLIEN.

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	366 329.39 €	1 070 461.87 €
Dépenses annulées	0 €	1 855.10 €
Dépenses nettes	366 329.39 €	1 068 606.77 €
Recettes émises	203 435.88 €	1 201 228.62 €
Recettes annulées	18 537 €	0.00 €
Recettes nettes	184 898.88 €	1 201 228.62 €
Résultat de l'exercice	- 181 430.51 €	132 621.85 €
Résultat Reporté	- 132 787.80 €	368 765.55 €
Affectation de résultat		132 787.80 €
Résultat de clôture	- 314 218.31 €	368 599.60 €
		54 381.29 €

## • Approbation du résultat budget de l'eau 2013

• Résultat de l'exercice 2013			
<b>Exploitation</b>	Dépenses	289 055.60	
	Recettes	316 797.33	
		<b>27 741.73</b>	(excédent)
<b>Investissement</b>	Dépenses	120 858.49	
	Recettes	295 435.10	
		<b>174 576.61</b>	(excédent)
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>		<b>202 318.34</b>	
<b>Report de l'exercice 2012</b>	Section exploitation	53 517.56	
	Section investissement	139 127.76	
	Solde exécution	116 708.14	

Résultat de l'exercice 2013			
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	4 817.90	
	Recettes	4 820.00	
		<b>2.10</b>	Excédent
<b>Investissement</b>	Dépenses		
	Recettes		
<b>Résultat de l'exercice 2013</b>		<b>5 408.44</b>	

Résultat global (exercice 2013+ reports antérieurs)			
<b>Fonctionnement</b>	Excédent 2012	5 859.33	
	Excédent 2013	4 820.00	
		<b>10 679.33</b>	(excédent)
<b>Investissement</b>	Report		
	Déficit		
	Excédent		
<b>Résultat global</b>		<b>10 679.33</b>	

RAPPEL TAUX D'IMPOSITION PROPOSES POUR 2013			
	Bases	Taux	produit fiscal
Taxe d'habitation	1 628 590 €	13.98 %	227 677 €
Taxe foncière bâti	1 016 362 €	24.22 %	246 163 €
Taxe foncière non bâti	54 268 €	87.63 %	47 555 €
<b>Total</b>			<b>521 395 €</b>
TAUX D'IMPOSITION PROPOSES POUR 2014			
	Bases	Taux	produit fiscal
Taxe d'habitation	1 676 000 €	13.98 %	234 305 €
Taxe foncière bâti	1 049 000 €	24.22 %	254 068 €
Taxe foncière non bâti	54 300 €	87.63 %	47 583 €
<b>Total</b>			<b>535 956 €</b>

Agnès BRINGUIER représentera la commune pour le groupe de travail de l'agglomération sur les rythmes scolaires. En ce qui concerne les commissions de l'agglomération, Mme Françoise CASADEVALL est présente sur celle de la solidarité et de la petite enfance, M René FABREGUE est dans celle du tourisme.

M. Jacques RAMIERE présente les infos concernant le SIVOM. Cotisation de 8 500 €.

En ce qui concerne les prochaines manifestations :

- Dépôt de gerbes à 11h30 le 08 mai.
  - Fête des mères le 23 mai à 18h30.
- Réunion des élus le 14 mai avec M.

Christophe SERRE, Vice-Président du Conseil Général.

Demande de M. LADIGNAC à pouvoir prendre la parole, accordé par M. le Maire.

Question : peut-on avoir le détail du budget 2014 ?

Réponse : Le budget a été réalisé en se basant pour une grande partie sur celui de l'année dernière.

• Un emprunt pour le fonctionnement s'est révélé obligatoire puisque le fond restant n'était pas suffisant.

• Aucun investissement important ne pourra être engagé en 2014.

Fin de séance à 21 h15.



# Conseil municipal



Commune de Saint Julien de Peyrolas  
Réunion du Conseil Municipal  
du 04 Juin à 20h00.  
date de convocation : le 28 mai 2014

Le Maire : René FABREGUE  
Membres du Conseil Municipal  
présents : Mme, Mrs, Serge COMBIN,  
Françoise CASADEVALL, BOIRON Daniel,  
LACOUR Martine, Jacques RAMIERE,  
Brigitte GRASA, Paul Simon GUIGUE,  
Sébastien FABROL, Chrystelle BARNOUIN,  
Jean ROCHE, Agnès BRINGUIER Aline  
MORENO  
Démissionnaires :  
Absents :  
Excusé(s) : Mme Christiane MILLIEN,  
Mme Emilie AURAN  
Pouvoir(s) : Mme Christiane MILIEN  
donne pouvoir à Mme Françoise CASA-  
DEVALL  
Mme Emilie AURAN donne pourvoir à  
Mme Martine LACOUR  
Désignation d'un secrétaire de séance  
par le conseil municipal : Françoise  
CASADEVALL

**Demande de subvention pour le  
FNATH association des accidentés de  
la vie à Goudargues**  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision 30 €  
accord à l'unanimité.

**Demande de subvention pour une  
participation à un voyage scolaire en  
Angleterre du 06/04/2014 au  
11/04/2014**  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision 30 €  
accord à l'unanimité.

**Nouvelle délégation de signature  
des mandats et titres pour les  
adjoints en cas d'absence de M. le  
Maire pour Jacques RAMIERE et  
Serge COMBIN**  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Modification et remplacement de la  
délibération 2014/04/50 concernant  
l'affectation de résultat du budget  
de la commune, pour erreur dans les  
chiffres.**  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Annulation et remplacement de la  
délibération 2014/04/03 concernant  
l'UGAP suite à un changement de**

**tarif.**  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.  
**Annulation de la délibération  
n°2014/04/26 concernant l'élection  
des délégués du SITDOM qui est en  
doublon avec la communauté  
d'Agglomération Gard Rhodannien**  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Service Eau et Assainissement :**  
Décisions à prendre :  
- Pose de compteur d'eau une fois les  
permis de construire Accordé.  
- Pas de possibilité de pose de compteur  
d'eau sur les terrains non constructibles.  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Vote de l'envoi des futures convoca-  
tions du Conseil Municipal par Cour-  
riel**  
- Cela implique à avoir une adresse mail  
valide. Dans le cas contraire, l'élu  
s'engage à prévenir M. le Maire afin que  
sa convocation lui soit adressée par  
courrier.  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.  
M. le Maire informe les membres du  
conseil qu'une nouvelle convention va  
être signée avec la société LAUDIS  
concernant l'achat des fournitures pour  
le service de l'eau et l'assainissement  
M. le Maire informe les membres du  
conseil concernant le devis la sarl Espace  
Jardins pour les travaux d'entretien du  
stade de football qui s'élève à  
4716,00 €TTC.

**Vote sur le montant des baux des  
appartements à louer :**  
- Place du Barry 1er étage gauche à  
450.00 €  
- Grand Rue à 320.00 €  
- Autorisation accordée à M. le Maire  
pour la signature des baux et recevoir  
les candidats à la location.  
- Vote de la caution des appartements  
mis en location pour 1 mois net  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer. Décision : accord à l'unanimité.

**CCAS :**  
- Prendre une Décision Modificative  
concernant les comptes 6218/641/6458  
afin de basculer ces sommes au compte  
673.  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Remboursement des frais de route  
pour les formations d'un montant  
de 2 x 13,20 €**  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Vote de la récupération ou de la  
rémunération des heures supplé-  
mentaires des élections euro-  
péennes du 25 Mai 2014.**  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**Questions diverses.**  
- Afin de palier à l'accroissement de  
l'activité saisonnière, il est proposé  
l'embauche d'un CDD pour les services  
techniques. Il sera rémunéré sur la base  
brut 330 indice majoré 316 avec possibi-  
lité d'heures supplémentaires occasion-  
nelles.  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.

- Annulation et remplacement de la  
délibération N°2014-04-27 concernant  
l'oubli d'une personne.  
Le conseil municipal est invité à délibé-  
rer.  
Décision : accord à l'unanimité.

**GRAVOTEC**  
Gravure industrielle  
Professionnels  
et Particuliers

Chemin de Lapparan  
30760 St Julien de Peyrolas  
Tél/Fax. 04.66.79.49.12  
Port. 06.76.94.85.91  
pccm-gravotec@laposte.net  
www.gravotec.sitew.fr

**Les Paniers  
de MAX**  
Fruits & Légumes  
Produits du Terroir Bio

à la carte & sans engagement  
www.les-paniers-de-max.fr  
06 77 93 59 50  
Secteurs Pont, Bourg,  
Bagnols, Bollène...

100% Fraicheur

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**Piscines  
&  
Espaces Verts**  
Entretien - Aménagement

**Didier Lecomte**

Le Terrier  
30760 St Julien de Peyrolas  
**Tél. 04 66 82 33 04**  
**Port. 06 81 55 04 35**

FRUITS & LEGUMES  
PRODUCTION LOCALE

**FERME SAUTEL**  
04 66 33 54 92

LA TUILERIE  
30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS

**TERRASSEMENT  
TRAVAUX PUBLICS**

**PEREZ  
Jean-Pierre**

30760  
ST-JULIEN-DE-PEYROLAS

**Portable :**  
**06 75 60 25 09**

**Tél./Fax :**  
**04 66 39 52 23**





# Conseil municipal

Commune de Saint Julien de Peyrolas  
Réunion du Conseil Municipal  
du 02 juillet à 20h00  
30760 Saint Julien de Peyrolas  
date de convocation : le 24 juin  
2014

Le Maire : René FABREGUE  
Membres du conseil municipal  
Présents : Mme, Mrs, Serge  
COMBIN, Françoise CASADEVALL,  
Martine LACOUR, Jacques RAMIERE,  
Paul Simon GUIGUE, Sébastien  
FABROL, Chrystelle BARNOUIN, Jean  
ROCHE, Agnès BRINGUIER, Christiane  
MILLIEN, Emilie AURAN,  
Démissionnaires : néant  
Absents : Daniel BOIRON  
Excusé(s) : Mme Brigitte GRASA et  
Aline MORENO  
Pouvoir(s) : Mme Brigitte GRASA  
donne pouvoir à M. Serge COMBIN  
Mme Aline MORENO donne pouvoir  
à Mme Agnès BRINGUIER

Désignation d'un secrétaire de  
séance par le conseil municipal :  
Françoise CASADEVALL

## En préambule, M. Le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Décision à prendre vis-à-vis de  
l'éclairage public par rapport au  
SMEG
- Délibérer sur la liste des réparti-  
teurs afin de la transmettre, à la  
préfecture, avant la fin du mois.  
Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

Ordre du jour :

## Création d'un poste pour le remplacement d'un adjoint administratif.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

## Remplacement et annulation de la délibération 2014-4-31 du SIVS,

## car erreur sur la nomination d'un délégué titulaire.

Emilie AURAN devient titulaire  
Chrystelle BARNOUIN Suppléante  
Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

## Délégation de la coupe de bois à la demande de l'ONF.

La coupe envisagée concerne la  
parcelle n° 5, canton de La Boisson-  
nade sur une contenance de 15,20  
ha. Elle est constituée d'un peuple-  
ment de type : taillis de chênes  
pubescents.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

## Ouverture d'une ligne de trésor- erie de 100 000 € d'une durée d'un an pour la commune.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

## Ouverture d'un prêt à taux fixe d'une durée de 15 ans de 100 000 € pour la commune.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

## Mise en place d'un marché heb- domadaire et d'un marché noc- turne (ponctuel) pour la saison estivale.

Extension de la régie photocopie  
pour l'encaissement des places.

## Décision concernant la présence d'un commerce ambulant de restauration rapide le mercredi soir à l'année.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

## Décision concernant le rachat de la licence IV du café du Midi.

Après avoir pris connaissance des  
différents paramètres de cette  
opération (prix, engagements à

tenir, stage obligatoire pour les  
assos, contexte actuel, etc...), les  
membres du conseil échangeront  
leurs points de vue.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

2 pour, 4 abstentions, 8 contre

Décision : accord à la majorité pour  
l'abandon de la licence IV

## Mise en place d'encart publici- taire sur le bulletin municipal afin d'en diminuer le coût

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

## Validation du tarif et du format des encarts publicitaires dans le bulletin municipal tels que men- tionnés sur le tableau présenté en séance.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

## Validation du Projet Educatif Territorial dans le cadre des rythmes scolaires. Ce projet avait été présenté et validé en conseil d'école.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

2 abstentions, 12 pour

Décision : accord à la majorité

## Révision des tarifs des tickets de cantine et de garderie

Tarif proposé : 2,80 € par enfants et  
3,50 € par adultes.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

1 abstention, 13 pour- Décision :  
accord à la majorité

## Révision des tarifs des photoco- pies, scan, fax et relevés de matrice.

### Photocopies RECTO :

Format A4 N/B recto : 0,15€

Format A4 couleur recto : 0,30€

Format A3 N/B recto : 0,30€

Format A3 couleur recto : 0,60€

### Photocopies RECTO/VERSO :

Format A4 N/B : 0,30€

Format A4 couleur : 0,60€

Format A3 N/B : 0,60€

Format A3 couleur : 1,20€

### Télécopies

Envoi : 0,80€

Réception : 0,30€

### Reproductions cadastrales :

Plan cadastral A4 : 0,50€

Plan cadastral A3 : 1,00€

Matrice : 2,00€

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

M. Le Maire propose que la compé-  
tence de l'éclairage public soit  
attribuée au SMEG (Syndicat Mixte  
d'Electrification du Gard)

Le conseil municipal est invité à  
délibérer.

Décision : accord à l'unanimité.

Validation de la liste des répartiteurs  
titulaires et suppléants.

Le conseil municipal est invité à  
délibérer. Décision :  
accord à l'unanimité.

Questions diverses.

Adresses mail en mairie :

Afin d'améliorer la communication,  
par mail, entre les différentes  
commissions, M. le maire demande  
que chacun réfléchisse à ses  
besoins en la matière. Les boîtes  
mail seront alors créées..

Borne WIFI

Dans le cadre du projet visant à  
mettre en plac une borne WIFI dans  
le village, après concertations et  
discussions, il est décidé d'apposer  
cette borne à proximité du groupe  
scolaire (Foyer socio-éducatif, école  
maternelle ou cantine).

Fête des associations

Penser à régler le fonctionnement  
de la buvette pour la fête des  
associations, prévue le 6 septembre

**Le Bistrot**  
Café - Brasserie - Pub

Tél. 04 66 50 46 91  
lebistrot.30130@orange.fr

LeBistrotPse  
7, avenue Gaston Doumergue - 30130 Pont Saint Esprit

**Gérard CLARET**  
PRODUCTEUR  
Huile Essentielle de  
LAVANDIN  
1, Rue du calvaire  
30760  
St Julien de Peyrolas  
Tel : 0466821778  
0662511778

E-mail : lavandeproduct@live.fr

**sarl FREDERIC ROLLIN**

RENOVATION  
CONSTRUCTION  
MAÇONNERIE TRADITIONNELLES  
TOITURE  
PISCINE

1297, CHEMIN DES BRUYÈRES  
30130 ST PAULET DE CAISSON  
PORT : 06 70 98 25 04  
TEL-FAX : 04 66 82 39 15  
contact@maconnerie-rollin.com  
www.maconnerie-rollin.com



# Tournoi des jeunes 2014

Depuis des décennies, l'US Peyrolaise ouvre le bal dans la région des tournois de jeunes pour le 1er mai.

Cette année, par bonheur, aucune perturbation météo n'est venue troubler la fête des jeunes dribbleurs.

Environ 250 jeunes soit 25 équipes dans les catégories débutants, U11 et U13 se sont mesurées sur le terrain d'honneur du Calvaire. En effet le « stade du bas » est préféré par les organisateurs, sous la conduite de Bruno Combin, responsable de la commission des jeunes de l'USP, l'ancien stade n'étant plus jugé utile

dans la formule actuelle du tournoi. Chez les débutants toutes les équipes sont sorties vainqueurs selon la traditionnelle règle.

Les U11, catégorie entraînée par Guillaume Barthelemy à l'USP, ont offert au nombreux public un mini championnat de haute lutte ponctué par une victoire nette des joueurs de Pont St Esprit.

Chez les U13, catégorie pour laquelle nos jeunes sont en entente avec ceux de l'AS St Paulet, et dirigés par JM HERRERO, c'est la valeureuse formation du Pays Grand Combien

(division jeune du Stade Sainte Barbe de la Grand Combe) qui l'a emporté, devenant ainsi une des ambassadrices les plus éloignées de l'histoire de notre tournoi.

La remise des prix s'est déroulée comme à l'accoutumée selon un protocole savamment orchestré, sous la houlette des dirigeants de l'USP avec les inamovibles Patrick Del Rio et Marc Binet à la baguette.

La participation enthousiaste des parents, ainsi que la forte présence des amoureux de notre sport autour des terrains sont un gage d'avenir

pour l'Association Peyrolaise et sont autant d'encouragements pour les futurs volontaires à encadrer nos jeunes pour les prochaines saisons.

Le Président Michel Llabeuf, Chrystelle Barnouin notre secrétaire et Jean-Claude Cavalier, trésorier, renouvellent un appel solennel aux parents désireux de les rejoindre pour que Notre Club USP continue toujours sa formidable aventure.

## La pelouse remise en état

Semée en 1990 la pelouse qui a supporté des milliers de coups de crampons, des matchs, des entraînements, des tournois n'a à ce jour ce jour reçu aucun soin particulier mise à part l'entretien habituel des tontes. Pendant quelques années un rouleau compresseur était même à disposition. Les années passant il devenait si ce n'est indispensable, du moins essentiel de lui faire un petit lifting. Cette opération lui permettra d'avoir un meilleur engazonnement avec un échantillon de graminées sélectionnées en le débarrassant, par la même



occasion, des autres adventices. Bref, une surface plus adaptée à la pratique du football,

Afin de mener à bien ce petit renouveau l'entreprise Peyrolaise Didier Lecomte a été contactée mais pour des raisons techniques, elle a décliné la proposition. Nous nous sommes donc tournés, sur les conseils du SIVOM, vers l'entreprise Mathieu, de Cavillargues. Celle-ci nous présente alors un devis de 4700 euros comprenant la scarification, le ramassage des déchets, un désherbage sélectif l'épandage d'engrais et pour termi-

ner, la remise en forme des deux zones de buts, particulièrement endommagées.

Les travaux ont été, comme prévu, terminés fin juin. Il est bien évident que, pour que la réussite de cette opération soit totale, la pelouse est interdite jusqu'à début octobre.

Sur St Julien, Chemin du Périret

# TERRAINS A BATIR

## Viabilisés & libres de constructeurs

-Petit lotissement de 15 Lots

-Livraison Septembre 2014

-de 508m<sup>2</sup> à 648m<sup>2</sup>

-Encore quelques disponibilités

**BAMA**

NOUS PREPARONS LE TERRAIN

# 04.66.68.75.10

Découvrez tous nos terrains dans la région sur [www.groupe-bama.fr](http://www.groupe-bama.fr)



# Agglo : quels enjeux ?

Née en 2013 de la fusion de cinq Communautés de communes (Rhône-Cèze-Languedoc, Cèze Sud, Valcèzard, Val de Tave et Garrigues Actives), mais également de l'extension à trois communes, Lirac, Tavel et Issirac, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est effective depuis le 1er janvier 2013.

Alors, la question que l'on peut se poser est de savoir quels sont les enjeux et surtout les impacts que cette naissance va entraîner.

Tout d'abord au niveau du fonctionnement du bureau, où les élus de chaque commune sont présents (1 par commune et plusieurs pour les communes plus importantes que sont Bagnols sur Cèze, Pont St Esprit et Laudun). Ce bureau fonctionne exactement comme un conseil municipal avec des convocations aux conseils intercommunautaires, un ordre du jour et des délibérations pour valider les orientations proposées. En plus des



membres de ce conseil, l'agglomération a mis en place des commissions au sein desquelles les communes sont représentées en fonction de leur centre d'intérêts.

Los de la constitution de ces commissions, il était préconisé à chaque commune de siéger à deux voire trois commissions. En ce qui concerne St Julien, René FABREGUE fait partie de la commission tourisme et Françoise CASADEVALL, des com-

missions petite enfance et solidarité.

Ensuite, au niveau des compétences, il faut savoir que dans tous les domaines où l'agglo a la compétence, les communes devront faire avec cet impératif. Ce passage obligé peut parfois, engendrer des contraintes administratives et même une augmentation des délais. Par contre cela peut être un avantage lors de nouveaux projets que l'on devra porter et qui pourront être soutenus, de façon plus efficace, par l'agglo. Enfin, Le côté positif de l'aventure est que, pour ainsi dire, nous naissons avec l'agglo et qu'elle aura la physionomie que l'on saura lui donner. Soyons donc optimistes mais restons vigilants.

**FANA INFORMATIQUE**  
Professionnels - Collectivités - Particuliers

Matériels Logiciels Consommables Maintenance sur site  
Réparations Réseaux Câblages Audits

« Pensez à demander votre carte de fidélité »

Boulevard Gambetta - PONT ST ESPRIT  
Tél : 04 66 39 10 80 - Fax : 09 72 15 49 84  
accueil@fana-informatique.com - www.fana-informatique.com

**IMPRIMERIE DE PROVENCE**

Création  
Infographie  
Impression  
Faconnage

Tous travaux publicitaires et administratifs

221, av. Gaston-Doumergue - 30130 PONT-SAINT-ESPRIT  
Tél : 04.66.39.22.62 - Fax : 04.66.90.73.92  
imp.provence.pse@wanadoo.fr • www.imprimerie-provence.fr

# Élections municipales 2014

Nous vous rappelons les résultats du scrutin du 23 mars.

Le tableau ci-dessous fait apparaître une forte participation des Peyrolaises et des Peyrolais et très peu de bulletins nuls.

Inscrits	1 081	
Abstentions	253	23,40%
Votants	828	76,60%
Blancs ou nuls	42	3,89%
Exprimés	786	72,71%

Comme quoi, la majorité de nos citoyens n'est pas insensible à ce qui se passe dans notre petite commune.

Au niveau des résultats, nul doute que l'indication est forte. En effet, passer au premier tour d'un scrutin à trois listes alors que la liste sortante est présente peut être considéré comme une réelle surprise.

Liste	Tête de liste	Voix	%Voix	Elus
<i>Agissons ensemble pour saint julien</i>	René FABREGUE	396	50,38%	12
<i>L'expérience au service de la nouveauté</i>	Philippe LADIGNAC-PHILIPPE	226	28,75%	2
<i>Action Peyrolaise</i>	Jean ROCHE	164	20,86%	1

Mais les faits sont là, il nous reste à assumer et ne pas décevoir la confiance que la majorité d'entre vous a placée en nous.



**MAÇONNERIE GENERALE**  
L'artisan proche de chez vous

**MARCELLIN PATRICK**  
Artisan maçon

marcellin.p@wanadoo.fr

Tél./Fax: 04 66 82 12 18  
Portable: 06 74 45 75 85

Chemin du Compère  
30760 Saint Julien De Peyrolas

### «Infos pratiques»

Horaires d'ouverture de la mairie : À compter du 1er septembre, la mairie sera ouverte au public le matin de 8h à 12h et les lundis et mercredis de 14h à 17h. Elle sera également ouverte le premier samedi de chaque mois de 8h à 12h. Elle sera fermée tous les samedis matin en juillet et en août. Les sacs jaunes sont disponibles uniquement en Mairie.

## État civil

### Naissances :

- BULARD Maxime, né le 19 mars 2014
- MAZUREK Anna, née le 26 avril 2014
- VANBERVLIET, Ambre née le 10 février 2014
- VERRIER Aron, né le 8 mars 2014
- ROUSSEL Julia, née le 23 juin 2014

### Décès:

- BONZI Madeleine, née LOCATELLI, décédée le 25 avril 2014 à l'âge de 96 ans.
- COMBIN Jeanne, née MAILLET, décédée le 09 avril 2014 à l'âge de 89 ans.
- SARDA Paulette, née ROURE décédée le 08 mai 2014 à l'âge de 92 ans.
- GUIGUE Simone, née TINET décédée le 7 juillet 2014 à l'âge de 83 ans.

### Mariages :

M. CHIGI Kamal et Melle AZZOUZI Basma se sont unis le 19 avril 2014.

M. RIGNAULT Christophe et Mlle EHRHARDT Stéphanie se sont unis le 05 juillet 2014

Mr FUSAT Pierre et Mlle ROCHE Stéphanie se sont unis le 05 juillet 2014.



# Sivom

Le 16 mai 2014, les élus délégués au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples), ont invité les représentants de ce syndicat afin de mettre en place une action périodique d'entretien des voies publiques.

À cette occasion, ils ont fait le tour des chemins communaux avec Mrs TAULELLE (Président), ALCARAZ (Directeur) et GROS-BALTAZARD (CEREG) afin d'utiliser au mieux le budget afférant à cette opération. Petit rappel, le budget 2014 pour la voirie se situe à hauteur de 110.000 Euros.

Or il faut déduire de cette somme de

42 000 € (Solde des travaux 2013), de 17 914 € (Remboursement d'emprunts 2005 et 2007 sur 15 ans) faits par le SIVOM pour le compte de St Julien. À déduire encore 2 168 € (Entretien de la piste M46 de la DFCI à la charge de St Julien soit un total de 62 082 €.

La somme disponible est donc de 47 918 euros pour l'année 2014.

Suite au projet de voirie prévu par l'ancienne municipalité, nous nous efforcerons de réaliser les travaux que nous avons jugés les plus urgents, à savoir :

Le carrefour Moze/Ariage pour 13 443 € avec du Béton Bitumeux

(carrefour, trafic, eau...)

Le chemin des Cistes et l'impasse des quatre vents, moins utilisés, un Bi-couche serait envisagé.

L'impasse des Cigales est à la charge du lotisseur.

Le cabinet CEREG, en accord avec le SIVOM, doivent à nouveau chiffrer le coût de ces travaux et le solde serait investi sur le «Chemin des Gardies», à partir de chez M. Perez direction le mas des Gardies, avec un Bi-couche.

Pour les ralentisseurs, en haut et en bas du village, une autre proposition, visant à en diminuer le coût, doit être faite avec l'accord du Conseil Général dont c'est la compétence.

# Marché estival



Avec la commission «Saint Julien en Action», nous avons le souhait de mettre en place un marché des producteurs locaux à la fois pour que les touristes « montent » jusque sur notre jolie place mais aussi pour les

Peyrolais puissent acheter leurs « denrées premières » tout en papotant autour des étales et pourquoi pas en buvant un café ou sirotant quelques autres boissons.

Après de nombreuses démarches

administratives, l'élaboration d'un règlement et un gros travail pour la mise en place, nous avons contacté maraichers, fromagers et autres exposants.

Hélas, nous n'avons eu que des réponses négatives de nos producteurs peyrolais et avoisinants pour l'instant.

Nous avons donc élargi nos recherches dans des communes plus éloignées.

Grâce à cet élargissement, nous avons pu faire venir une douzaine d'exposants, ce qui nous a permis de proposer un marché estival dès le 8 juillet et pour les deux mois d'été sur la place du donjon.

# École : une huitième classe

L'école de Saint Julien est heureuse de vous annoncer l'ouverture de sa huitième classe.

Elle ouvrira ses portes dès le 2 septembre 2014 à l'école de notre village. Cette bonne nouvelle aura pour effet de déplacer la garderie dans la salle de l'ancienne cantine afin d'y installer cette nouvelle classe. Le parking sera d'ailleurs aménagé en cour de récréation afin que les enfants puissent y jouer sans dangers.

Julie Dibon remplacera Méli sande Roux, la directrice de l'école, en congé maternité.

La composition de l'équipe enseignante sera donc la suivante avec 179 bambins à éduquer.

Pour le bâtiment du côté maternelle : Petite Section : 25 élèves avec Malorie FAURE à mi-temps.

Moyenne Section : 20 élèves avec Fabienne BERARD à 3/4 temps.

Pour la cour du côté primaire on retrouve la Grande Section/CP (7+12)



19 élèves avec Stéphanie MALLET à plein temps.

Grande Section/CP (8+12) : 20 élèves avec le remplaçant de Méli sande ROUX.

CE1/CE2 (13+9) : 22 élèves avec Carole CHINIEU.

En CE1/CE2 (12+9) : 21 élèves dans la nouvelle classe.

En CM1/CM2 (14/11) : 25 élèves avec

Julie DIBON et enfin en CM1/CM2 (15/11) : 26 élèves avec Rémi PEROLLET.

Que vos vacances soient ensoleillées et reposantes pour une bonne rentrée à vous tous !

## Programme fête votive 2014 (du 22 au 25 août)



### Programme

#### Vendredi 22 :

18h00 début des festivités, apéritif d'ouverture, attractions foraines, soirée animée par Thierry D. Akrooson.

#### samedi 23 :

10h00 : concours de belote (café des spots) 80€ + mises, 12h00 : apér'Olavoir Lavoir du barry, 15h00 : concours de pétanque (AFP) 100€ + mises, Attractions foraines, Apéritif, Soirée animée par DMS.

#### dimanche 24 :

10h00 : concours de belote (AFP) 80€ + mises, 12h00 : ambiance du sud et plateau du terroir, 15h00 : concours de pétanque (Café des Sports) 100€ + mises, Attractions foraines, 17h00 : apéritif de clôture, 20h00 : repas (aïoli, fromage, tarte aux pommes, café : 14€, **réservations au 06 21 50 30 41 attention places limitées !** 22h00 : feu d'artifice offert par la Mairie, Soirée animée par l'orchestre Mascara (Grenoble)





# Comptes : bilan 2013

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013					
M14 COMMUNE		M49 EAU			
Section d'investissement		section d'investissement			
Dépenses :	366 329,39 €	Dépenses :	120 858,49 €		
Recettes :	184 898,88 €	Recettes :	295 435,10 €		
Résultat :	-181 430,51 €	Résultat :	174 576,61 €		
Résultat reporté :	-132 787,80 €				
Résultat de Cloture :	-314 218,31 €				
Section fonctionnement		Section d'exploitation			
Dépenses :	1 068 606,77 €	Dépenses :	289 055,60 €		
Recettes :	1 201 228,62 €	Recettes :	316 797,33 €		
Résultat :	132 621,85 €	Résultat :	27 741,73 €		
Résultat reporté :	368 765,55 €	Résultat 2013 :	202 318,00 €		
Résultat de Cloture :	54 381,29 €				
BUDGETS PRIMITIFS 2014					
M14 COMMUNE		M49 EAU			
Section d'investissement		Section d'investissement			
Dépenses :	341 226,29 €	Dépenses :	123 655,07 €		
Recettes :	1 180 633,00 €	Recettes :	88 906,22 €		
Section fonctionnement		Section d'exploitation			
Dépenses :	1 200 135,21 €	Dépenses :	375 576,01 €		
Recettes :	690 323,60 €	Recettes :	294 316,72 €		

## Finances

Cela fait maintenant 3 mois que, suite à vos suffrages, la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions. Ce trimestre de « mise en place » a été nécessaire pour rencontrer les parties prenantes, prendre connaissance des dossiers en cours et définir la façon la plus pertinente de développer les nouveaux projets utiles et nécessaires à la commune. Désormais, nous allons pouvoir passer à une phase d'actions plus concrètes. Ainsi que nous nous y sommes engagés tout au long de notre campagne, ceci se fera en gardant à l'esprit un principe essentiel, celui de ne pas augmenter les impôts locaux. En conséquence, aucune dépense ne sera engagée sans la garantie de disposer des fonds nécessaires à son financement.

A cet égard, je juge important de vous donner un aperçu de l'état actuel des finances de la commune :

- 1er point : Notre taux d'endettement est correct (moins de 600 000 euros), ce qui est acceptable comparé aux autres communes du département et à la capacité d'endettement de la commune.
- 2ème point : Notre crédibilité bancaire est satisfaisante, signe d'une gestion saine.
- 3ème point : Suite à l'obligation que nous avons eue, à notre arrivée, de solder certaines dépenses engagées par l'équipe précédente, notamment pour l'entretien des voiries par le SIVOM en 2013 (avec un restant

dû de 42 000 euros) et pour les travaux de rénovation de la cure (58 000 euros), nous ne disposons plus actuellement d'une trésorerie suffisante pour couvrir nos frais fixes (salaires des employés communaux, électricité, ...), effectuer le versement des subventions habituelles et honorer en même temps le paiement des factures des travaux en cours (rénovation des réseaux d'eau potable, voiries, école, ...) ; il arrive donc très régulièrement que ces versements soient reportés, voire rejetés par la trésorerie pour cause de fonds insuffisant.

• 4ème point : Ces difficultés de trésorerie sont accentuées par la diminution annoncée des subventions régionales et la recrudescence du nombre d'impayés ou de retards de paiement (factures d'eau, taxes foncières, participation des autres communes au fonctionnement de l'école, ...) ; bien qu'avec l'aide de la perception, nous nous employons à mettre en œuvre les relances nécessaires, nos recettes restent encore à l'heure actuelle moins élevées que prévu.

Dans ce contexte, le percepteur nous a conseillé de contracter un emprunt afin de pouvoir financer les investissements nécessaires. La commune étant relativement peu endettée, cette demande a reçu un accueil favorable auprès des banques consultées.

Nous allons donc contracter un prêt de 100 000 Euros sur 15 ans

pour assurer la poursuite de nos travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, avec dans l'immédiat, le raccordement du camping du Peyrolais qui avait été promis au printemps 2014 par la précédente municipalité, mais dont les travaux étaient restés en suspens. La dernière phase du projet (pompe de relevage) sera achevée au printemps 2015. L'investissement devrait être amorti par les recettes d'assainissement associées. Par ailleurs, toujours sur les conseils de la perception, nous allons ouvrir auprès d'une banque, une ligne de crédit de 100 000 Euros pour compléter notre fonds de roulement ; cette ligne de crédit nous permettra une meilleure fluidité de gestion (elle sera utilisée en « tampon » de trésorerie et sera remboursée dès que les recettes budgétées seront encaissées).

A l'issue de ce premier exercice, nous nous efforcerons de suivre au plus juste l'évolution de nos recettes et dépenses afin que, comme indiqué en préambule, nous disposions toujours des fonds nécessaires à la réalisation des projets entrepris, sur lesquels nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

## Élections Européennes



Le dimanche 25 mai, a eu lieu l'élection des euro-députés pour le renouvellement du parlement européen. En France, l'élection représentait 74 sièges à pourvoir sur 8 circonscriptions sur un total de 751 sièges Saint Julien de Peyrolas était rattaché à la circonscription sud-ouest.

Bien qu'une légère progression soit constatée par rapport à la dernière élection européenne (40,6 % de votants en France en 2009 source INSEE), elle semble cependant peu plébiscitée par les français.

Le pourcentage de votants à St Julien de Peyrolas reste cependant supérieur à la moyenne nationale.

Taux de participation et votes exprimés :

Participation	% par rapport aux inscrits		% par rapport aux votants	
	St Julien	France	St Julien	France
Inscrits	1 073			
Abstentions	602	56,10	57,57	
Votants	471	43,90	42,43	
Biancs	18	1,88	1,00	3,82
Nuls	3	0,28	0,53	0,64
Exprimés	450	41,94	40,73	95,99

Résultats des listes ayant obtenu plus de 5% à St Julien :

**Louis Aliot (FN)** 177 voix pour 39,33% des suffrages exprimés (France : 24,86%).

**Virginie Rozière (Union de la gauche)** : 58 voix pour 12,89% des suffrages (France : 13,98%).

**Michèle Alliot-Marie (UMP)** : 56 voix pour 12,44% des suffrages exprimés (France : 20,81%).

**Jean-Luc Mélenchon (Front de Gauche)** : 38 voix pour 8,44% des suffrages exprimés (France : 6,33%).

**José Bové (Europe Écologie les Verts)** : 26 voix pour 5,78% des suffrages exprimés (France : 8,95%).

(Chiffres extraits du site [www.intérieur.gouv.fr](http://www.intérieur.gouv.fr))

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages exprimés peut ne pas être égale à 100%. \*les résultats définitifs ont été proclamés par la Commission Nationale de Recensement des Votes le mercredi 28 mai 2014.



# Mot du maire



C'est à l'occasion du premier tour de scrutin, le 23 mars dernier que les Peyrolaises et les Peyrolais ont choisi de faire confiance à une nouvelle équipe municipale. Je remercie de tout cœur celles et ceux qui nous ont apporté leur soutien et leurs suffrages. Le fait d'avoir obtenu la majorité, dès le premier tour, est, pour nous, un signal fort que vous nous avez adressé. Nous allons devoir être à la hauteur de vos espérances et de vos sollicitudes. Fort d'un groupe motivé et au

grand complet, puisque les 3 membres des autres listes, que je tiens à complimenter ici, se sont intégrés sans aucun problème au sein de leur nouvelle équipe, le conseil municipal, dans son ensemble, a déjà planché sur pas mal de sujets. Vous en trouverez les détails au travers des articles de ce bulletin et des suivants, au fur et à mesure de leur avancement.

Je dois, d'ores et déjà, vous annoncer que la tâche s'annonce rude. Cependant, avec une bonne dose de méthode et beaucoup de détermination, nous devrions établir les bases de nos futures actions.

Beaucoup de domaines sont à revoir, finances, communication, urbanisme, organisation. Certains à entretenir, eau, assainissement, voiries. Enfin, d'autres à créer scolarité, information, activités. Voilà un bref aperçu de ce qui va être notre quotidien pendant encore plusieurs mois, voire quelques années.

Mais loin de moi l'idée de baisser les bras. Nous allons nous efforcer de prendre les problèmes les uns après les autres afin d'y apporter les solutions les plus rationnelles et les mieux adap-

tées pour le bien-être de tous en mettant nos compétences et notre détermination au service de notre village et de ses habitants.

							2	4
		3					9	
		1	6					
			3					
2		6	1					
9							5	
5						9		
		4					1	
						8		

## Mots croisés

### Horizontal

- Elles sont de chez nous
- A son représentant dans la vallée du Rhône – Plus au sud
- Périodes
- Conjonction – Sur l'enveloppe – Un sport apprécié chez nous
- Quartier sud
- Quelques unes encore dans nos fermes – Le Moze, en plus petit – Près de Montpellier (Le)
- Abîmai – Flipper bousculé
- L'uniformité lui a donné vie – Ennuyer sérieusement
- Paresseux – Pas à moitié

### Vertical

- Quartier nord
- Mentait – Mot d'enfant
- On ne paie pas avec ça chez nous – Assemblé
- Bâtonner – Connu
- Rue du village
- On l'entend au Tennis Club Peyrolais – Parasite
- Sa régie nous incombe – Grand Tourisme
- Visitai et vérifiai nos installations
- Condition – Amarrage solide
- Etirer au maximum
- Pronom – Mouche nuisible

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											

Solution : Horizontal : 1. PEYROLAISES - 2. EOLE ; NICE - 3. ANNUITES - 4. NI ; EV ; APERO - 5. JARREQUETTE - 6. OIE ; RUE ; CRES - 7. USAI ; TILT - 8. ENNUI ; CAVER - 9. AI ; ENTIERE  
 Vertical : 1. PLANJOLE - 2. NIAI ; NA - 3. YEN ; REUNI - 4. ROUER ; SU - 5. OLIVERAIE - 6. LET ; GUI - 7. EAU ; GT - 8. INSPECTAI - 9. SI ; ETRIVE - 10. ECARTELER - 11. SE ; OESTRE